

5 - Infrastructures

La nouvelle législation doit intégrer les paramètres suivants :

- **casser l'image des bibliothèques comme seuls lieux de prêts : elles doivent être des centres polyvalents d'informations tous azimuts. Cet objectif doit se traduire dans l'approche architecturale et dans l'aménagement intérieur ;**
- **diversifier l'offre, créer de nouveaux partenariats pour toucher un autre public que le public traditionnel ;**
- **viser à améliorer la lisibilité des bibliothèques publiques auprès du grand public et favoriser leur appropriation car celle-ci mène la fidélisation du public qui la fréquente ;**
- **aider à un relifing des locaux, à un bouleversement des agencements intérieurs, à une présentation plus sélective et qualitative des livres, calquée sur l'aménagement et l'offre de librairies de qualité.**